



A Thibaut GUILLUY
Directeur Général
France travail

Paris, le 27 novembre 2024

Monsieur le Directeur Général,

Les politiques d'austérité budgétaire appliquées une nouvelle fois à la loi de finances 2025 attaquent les services publics et plus particulièrement France travail. Une dégradation des conditions de vie et de travail, couplée à une austérité salariale et l'absence du dégel du point dans la fonction publique, ont amené nos organisations syndicales à agir pour défendre les droits des agent.e.s de France travail mais aussi ceux des usager.e.s.

A travers différents courriers nous avons interpellé la ministre du travail et nos députés pour porter nos revendications, celles d'un service public de l'emploi disposant des effectifs et moyens en interne à même de pouvoir remplir l'ensemble de ses missions auprès et pour ses usagers.

Par conséquent, l'annonce de la suppression de 500 ETPT faite pour la seule année 2025 et à termes de 2900 ETPT supprimés ou réaffectés, ne tient pas compte des réponses aux droits fondamentaux et aux besoins tant sur le volet de l'indemnisation que de l'accompagnement vers l'emploi.

De la même façon, l'ensemble des agents en contrats précaires occupe des postes et réalisent des activités nécessaires à la délivrance au quotidien des services de France travail. Leur titularisation apparaît justifiée et nécessaire afin que soit, a minima, maintenu au-delà du 1^{er} janvier 2025, un accueil, la délivrance des informations et la gestion des demandes de l'ensemble de nos usagers.

Aucune de nos missions de service public d'accompagnement, d'indemnisation et de service aux entreprises ne doit faire l'objet d'une externalisation ou d'une sous-traitance qui nous éloignent petit à petit de nos usagers. Ces externalisations et sous-traitances, dont le coût est exorbitant, laissent prendre aux organismes privés de placement dont les entreprises de travail temporaire la main sur l'accompagnement vers l'emploi, la formation ou le conseil en évolution professionnelle, mais aussi sur des publics spécifiques tels les cadres ou les créateurs d'entreprises.

En outre, nos organisations syndicales ont régulièrement porté la revendication, dans le cadre des NAO, du nécessaire rattrapage des salaires et traitements au regard de l'inflation. Cette année les négociations annuelles obligatoires sont toujours ouvertes sans aucune proposition d'augmentation salariale pour 2024 et sans perspective pour 2025. Nous vous interpellons à nouveau avec force sur ce sujet.

Pour nos organisation syndicales ce dont ont besoin les agent.e.s de France Travail, ce sont les moyens nécessaires pour accomplir leurs missions de Service Public répondant aux besoins des usagers. Ces moyens doivent permettre de verser un revenu de remplacement décent dans de bonnes conditions de travail (incluant l'accueil, l'accompagnement, l'indemnisation, le service aux entreprises, le développement des fonctions support) et une organisation du travail délivrée du pilotage par les résultats.

Nos organisations syndicales CFTC, CGT, FO, FSU, SNAP, STC, SUD SOLIDAIRES, UNSA appellent l'ensemble des agent.e.s de France travail à se mobiliser pour :

- Dire **NON** à la **suppression des postes** telle que prévue dans le projet de loi de finances 2025 alors même que la loi Plein Emploi confie à France Travail des missions supplémentaires,
- Dire **OUI** à un **Plan de titularisation** pour les collègues en contrat précaire qui le souhaitent,
- Dire **NON** au **recours massif à l'externalisation** et à la sous-traitance de nos activités,
- **Exiger une revalorisation des salaires et des traitements** avec effet rétroactif au 1er janvier 2024.

En plus, toujours suite à la discussion budgétaire pour 2025, le gouvernement prévoit plusieurs mesures qui s'attaquent aux conditions de vie des agent.es de la Fonction Publique qui auront les mêmes conséquences sur les collègues de droit public (Statut 2003) de notre établissement :

- Officialisation du gel du point d'indice FP qui est la référence du traitement des collègues,
- La mise en place de 3 jours de carence en cas d'arrêt maladie (au lieu d'un aujourd'hui),
- L'indemnisation des jours de maladie à hauteur de 90% du traitement (au lieu de 100% aujourd'hui),
- La disparition de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) qui est versée à un tiers des agent.es publics de France Travail.

Par conséquent, veuillez considérer le présent courrier comme valant préavis de grève pour l'ensemble des personnels de France travail pour la journée du jeudi 05 décembre 2024.

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur Général, nos sincères salutations.

Pour FO
Natalia JOURDIN et Gérald LESTOQUOY
Délégués syndicaux centraux